



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

PROCES VERBAL

SEANCE DU MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 septembre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Jean-de-Niost, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, à 19 heures, sous la présidence de Madame Béatrice DALMAZ, présidente, suite aux convocations qui lui ont été adressées au moins trois jours francs avant la séance.

Date de la convocation : 16 septembre 2024

PRESENTS (10)

Mme Béatrice DALMAZ
Mme Madeleine BEL
Mme Sylvie CAVAGNA
Mme Sylvie CROST
M. André DUCROZET
Mme Geneviève DURIS
Mme Martine GUICHERD
M. Patrick PARPETTE
Mme Armelle RAVET
M. Gilles TUDURI

ABSENTS EXCUSES (4)

Mme Julie CUZIN-RAMBAUD qui donne pouvoir à Mme Béatrice DALMAZ
Mme Anne DUROCHAT
Mme Catherine PARPETTE
M. Emmanuel RUBOD

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Sylvie CAVAGNA

ORDRE DU JOUR

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la présidente déclare la séance ouverte et rappelle l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 02 juillet 2024
2. Délibération pour la mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité
3. Délibération pour la mise en œuvre de la télétransmission des actes budgétaires
4. Délibération autorisant la signature de la convention d'adhésion à la plateforme de dématérialisation proposée par le Centre De Gestion de l'Ain
5. Bilan de la buvette au forum des associations du samedi 7 septembre 2024
6. Semaine Bleue du 30 septembre au 6 octobre 2024
7. Préparation de la vente de boudin samedi 02 novembre 2024
8. Prochain concert à l'église en 2025
9. Informations et questions diverses.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 02 juillet 2024

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des voix, soit 11 voix favorables.

2. DELIBERATION POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

La présidente exprime le souhait du CCAS, à l'instar du Conseil Municipal, de s'engager dans la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité. Elle explique que la société DOCAPOST FAST a été retenue pour être le tiers de télétransmission.

Après en avoir délibéré par 11 voix favorables, les membres du CCAS approuvent la mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

3. DELIBERATION POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA TELETRANSMISSION DES ACTES BUDGETAIRES

La présidente exprime le souhait du CCAS, à l'instar du Conseil Municipal, de s'engager dans la dématérialisation de la transmission des actes budgétaires.

Après en avoir délibéré par 11 voix favorables, les membres du CCAS approuvent la mise en œuvre de la télétransmission des actes budgétaires.

4. DELIBERATION AUTORISANT LA SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ADHESION A LA PLATEFORME DE DEMATERIALISATION PROPOSEE PAR LE CENTRE DE GESTION DE L'AIN

La présidente informe les membres du CCAS que le Centre De Gestion de l'Ain propose par convention, pour le compte de la collectivité cosignataire, un ensemble de prestations destiné à mutualiser les frais d'installation et de fonctionnement d'outils de dématérialisation de certains actes administratifs :

- La télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité
- La dématérialisation de la comptabilité publique

Elle demande aux membres du CCAS d'approuver la convention et de l'autoriser à la signer.

Après en avoir délibéré par 11 voix favorables, les membres du CCAS approuvent la convention et autorise sa signature.

5. BILAN DE LA BUVETTE AU FORUM DES ASSOCIATIONS DU 7 SEPTEMBRE 2024

Il a été observé une légère baisse de la fréquentation des Buyatins au forum des associations du 7 septembre 2024.

La recette de la buvette au profit du CCAS a donc sensiblement baissé par rapports aux années précédentes.

Recette 2024 : 82,50 €

Pour rappel, l'approvisionnement est payé sur le budget de la mairie.

6. SEMAINE BLEUE DU 30 SEPTEMBRE AU 6 OCTOBRE

Il est donné lecture du programme détaillé de cette semaine organisée par la mairie, l'école et l'Association Jeux Resto Centre. Il s'agit de la 1^{ère} édition sur notre commune.

La Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain a également un programme à l'échelle communautaire.

Des flyers ont été distribués dans les boîtes aux lettres de toutes les personnes de plus de 70 ans, à qui les activités gratuites de la semaine bleue s'adressent.

Il est demandé aux membres du CCAS de s'impliquer en incitant les gens à adhérer aux propositions faites.

7. PREPARATION DE LA VENTE DE BOUDIN SAMEDI 02 NOVEMBRE

Armelle RAVET annonce que M. Raymond BELLATON pourra, cette année encore, confectionner des sabodets, des têtes roulées, mais également de civier (fromage de tête).

Un planning des tâches revenant à chacun est élaboré et transmis aux membres du CCAS.

Les tarifs des produits vendus ainsi que ceux de la buvette restent inchangés par rapport à 2023.

Boudin 1m = 12 €

Boudin 50cm = 7 €

Sabodet = 9 €

Tête roulée = 8 €

Civier (barquette de 400g) = 5 €

Oasis / coca / ... le verre = 1 €

Café = 1 €

Kir / communard : le verre = 1 € / le pichet = 10 €

8. PROCHAIN CONCERT A L'EGLISE EN 2025

Stéphane DEGOUT, artiste lyrique baryton, de renommée internationale, originaire de Saint-Jean-de-Niost, propose de célébrer son 50ème anniversaire dans sa commune.

Un concert pourrait avoir lieu vendredi 6 juin 2025 dans l'église.

La chorale Ainsolhit de Vaux-en-Bugey avait été sollicitée, mais ils n'ont pas de disponibilité avant mi 2026. D'autre part, leur tarif est élevé.

9. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

La date du repas des aînés est finalement fixée au samedi 22 mars 2025 car l'animateur Philippe HUMBERT est libre uniquement à cette date-là.

Il reste à choisir le traiteur. Des devis vont être demandés au Poulailier Gourmand de Colombier-Saugnieu et Du Conseil à l'Assiette de Montluel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

Secrétaire de séance
Sylvie CAVAGNA



Présidente du CCAS
Béatrice DALMAZ

